où il aimait beaucoup à intriguer. Philippe le Bon 'tait vieux, affaibli par la maladie; Louis avait sous la main pour traiter de cette vente un serviteur, Antoine de Croy, qui connaissait parfaitement le duc et su cour. Déjà le roi de France avait eu l'occasion de parler de cette affaire au comte de Charolais, et il savait combien ce dernier y était opposé. Charles le Téméraire fit tout en son pouvoir auprès de son père afin de réduire à néant les négociations de son ancien ennemi Antoine de Croy. Louis XI insista, l'emporta et paya. Nouveau grief.

Si cette haine du futur maitre de la Bourgogne avait grandi seule, elle n'aurait certainement pas suffi pour ébranler la puissance du roi; mais Louis XI, alors, cultivait plus d'une inimitié à la Trop jeune encore, peu familiarisé avec l'exercice du gouvernement, et, sous l'impulsion du besoin de faire et de défaire qui le dominait, il ne sut pas proportionner ses desseins à son pouvoir; ses réformes furent trop nombreuses, trop précipitées et bien souvent inconsidérées. Une vaste conjuration, où entra toute la féodalité française s'organisa dans l'ombre. A la fin cependant, Louis XI découvrit les menées du comte de Charolais, alors brouillé avec son père, et son entente avec l'Angleterre et la Bretague. Il s'en plaignit à Philippe le Bon, qui rejeta comme fausse l'accusation portée contre son fils. Le roi, afin de donner une preuve de ses accusations, informé que le vice-chancelier du duc de Bretagne, déguisé en dominicain, après être passé par l'Angleterre, était à Gorcum (Hollande), auprès du comte de Charolais, chargea le sire de Rubempré, auquel il confia une petite troupe d'hommes, d'aller surprendre et arrêter l'émissaire breton. Ce fut le sire de Rubempré qui tomba aux mains de Charles le Téméraire. Aussitôt, celui-ci avertit son père, que Louis XI avait tenté de s'emparer de sa propre personne, afin de le jeter dans quelque donjon de France. Le roi était définitivement brouillé avec la maison de Bourgogne. Prélude de l'entrevue de Péronne: Louis s'était pris au piège qu'il avait lui-même tendu; le renard était joué. Bientôt, dans toutes les parties du pays, au bruit des armes, s'ébranlèrent les mécontents, le comte de Charolais entra en France à la tête d'une armée de 10,000 hommes; la Bretagne toute entière se leva, et cette première lutte se termina à l'avantage des seigneurs par les traités de Conflans et de Saint-Maur.

Louis XI par ces traités promettait de donner "à son frère, comme apanage et " en échange contre le Berry, le duché de "Normandie; au comte de Charolais, les " villes de la Somme, tout le comté de " Ponthieu, le pays de Vimeu, Boulogne, " Guines, Roye, Péronne et Montdidier ; " au duc de Calabre, régent de Lorraine, " Monzon, Sainte-Menehould, Neufchâ-" teau, au duc de Bretagne, Montfort " Etampes et le droit de régale ; au duc "de Bourbon, plusieurs seigneuries en Au-" vergne; au due de Nemours, le gou-" vernement de Paris et de l'Ile-de-" France, etc., etc." C'est-à-dire que la puissance échappait au roi de France. Seulement Louis XI avait promis et, assez souvent, quand ce princ' promettait, il s'occupait des moyens de ne pas accomplir ce qu'on attendait de loi;